

REPUBLIQUE D'HAITI

Ministère de la Santé Publique et de la Population Département Sanitaire des Nippes Cité APN, Miragoâne (509) 3701-3939 e-mail :dsnippes@yahoo.fr

Miragoâne, le 24 Avril 2023

UBLIQUE

MSPP

Dr. Yves Gérard Pierre- Louis Directeur Exécutif de l'UGP MSPP/PEPFAR En Ses Bureaux.-

Objet: MEMORANDUM

Mr. le Directeur Exécutif,

La Direction Sanitaire des Nippes vous présente, avec ses remerciements anticipés, ses compliments ce mémorandum relatif aux travaux d'infrastructures à réaliser par votre Administration dans le cadre des interventions " post séisme" du 14 Août 2021 ayant détruit ou sévèrement endommagé la plupart des Institutions sanitaires des Nippes.

Cette Direction espère vivement que vous y accorderez toute

l'attention nécessaire.

Dans les jours qui ont suivi le puissant séisme du 14 Août 2021 qui a sévèrement touché la péninsule du Sud et plus particulièrement le Département des Nippes, le MSPP à travers l'UNGUS et la DOSS a procédé à l'évaluation de toutes les infrastructures sanitaires des Nippes. Le plan de relèvement conçu en la circonstance prévoit une quinzaine de travaux de reconstructions et/ou réhabilitations.

L'UGP avec un financement de la Banque Mondiale a manifesté un intérêt pour éxécuter un certain nombre d'ouvrages. Les interventions initiales concernaient 14 institutions sanitaires incluant la démolition, la réhabilitation, la construction ou encore la finalisation de constructions de structures de santé touchées par cetté catastrophe naturelle.

En Mars 2023, une mission d'évaluation technique des sites a été effectuée par le service technique de l'UGP accompagné de l'Ingénieur départemental et du Directeur.

Entre temps, vu l'urgence de la situation et le retard dans le déclenchement du processus de prise en charge par l'UGP, un accord a été trouvé entre la DSNi et d'autres PTF pour trois ouvrages à Baradères, Gauthier Civil et Petit Trou des Nippes. Cependant d'autres sites non sélectionnés initialement comme le CS de Paillant, le CS de Belle Rivière et l'HCR Jules Fleury méritent des interventions pour d'une part être en harmonie avec le PES et d'autre part offrir un meilleur accueil et une amélioration de la qualité des soins. En conséquence la Direction Sanitaire des Nippes propose à l'UGP de bien vouloir entériner ces changements au niveau de la liste initiale.

Par ailleurs , la commune de l'Asile, épicentre du séisme, a vu son HCR détruit à plus de 80%. Les travaux qui doivent y être engagés devront être vraiment proportionnels aux dégâts enregistrés. Donc une reconstruction partielle ne devrait pas être préconisée. La DSNi sollicite donc de l'UGP de considérer une reconstruction totale qui serait sans doute le témoin par excellence de l'aboutissement du plan de relèvement dans le domaine de la Santé.

Tout en espérant que cet argumentaire suscitera votre meilleure attention, la Direction Sanitaire des Nippes vous renouvelle Mr. le Directeur Exécutif, l'expression de sa franche et parfaite collaboration

Jacques LAROCHE,MD
Directeur au Département Sanitaire des Nippe